

Titres-Restaurants SNCF

L'UNSA vous les sert sur un plateau

en 2016*



Dès 2016, les Titres-Restaurants seront ouverts aux agents SNCF ne bénéficiant d'aucune possibilité de restauration collective ni de compensation de l'Entreprise (panier, remboursement de frais).

Mesure réservée aux salariés situés à plus de 10 minutes à pied d'un site de restauration d'Entreprise du GPF SNCF, avec effet au 1^{er} octobre 2016.

Valeur faciale **7 €** financée à **50 %** par la SNCF.

L'UNSA, en négociations sur le sujet avec la SNCF depuis février 2015, se félicite de cette avancée sociale, en faveur du pouvoir d'achat des salariés.

*Sous réserve de validation de l'accord.



UNSA Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS

Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65 • federation@unsa-ferroviaire.org



Up Chèque Déjeuner

Retrouvez tous les avantages
du Chèque Déjeuner dans votre poche !



Grace à l'engagement et l'impulsion de
l'UNSA-Ferroviaire, un premier pas a été franchi
au Groupe Public Ferroviaire SNCF.

Une partie des Agents dépendants du CE Gestionnaire Infrastructure (GI)
bénéficie désormais du Chèque Déjeuner.

Dès 2016, cette nouvelle mesure* sera étendue à
tous les salariés SNCF éligibles.



Up est le nouveau nom du groupe Chèque Déjeuner. Groupe coopératif, engagé,
innovant, et à vos cotés pour améliorer le quotidien des Agents.
Retrouvez toutes les solutions du groupe UP sur www.up-france.fr

*Sous réserve de validation de l'accord